



Conseil économique et social

Distr.: Générale
28 février 2012

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-huitième session

Bangkok, 17-23 mai 2012

Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission,
y compris les activités des institutions régionales de la CESAP :**

Réduction des risques de catastrophe

Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa deuxième session

Résumé

La deuxième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe a eu lieu à Bangkok du 29 juin au 1^{er} juillet 2011.

Le Comité a passé en revue les tendances récentes dans le domaine des catastrophes et leurs effets socioéconomiques et environnementaux. Il a souligné qu'il importait d'appliquer le Cadre d'action de Hyogo et de renforcer la coopération régionale pour la réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique, ainsi que d'intégrer les technologies novatrices de l'information et de la communication à la réduction des risques de catastrophe et de développer les mécanismes de coopération de la CESAP dans ce domaine.

Le Comité a présenté un certain nombre de recommandations dont les suivantes: a) l'élaboration de normes, méthodologies et directives pour les statistiques des catastrophes devrait recevoir une priorité plus élevée; b) les gouvernements devraient systématiquement rassembler des données sur les catastrophes de faible ampleur; c) le secrétariat devrait continuer à promouvoir les mécanismes de coopération régionale et les mesures de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe, en particulier en ce qui concerne les technologies de l'information, de la communication et de l'espace, afin d'accélérer l'application du Cadre d'action de Hyogo; d) les capacités institutionnelles devraient être renforcées grâce à la coopération régionale et à la fourniture de services consultatifs régionaux; e) toutes les parties travaillant à la réduction des risques de catastrophe devraient utiliser au maximum le Portail Asie-Pacifique pour la réduction des risques de catastrophe et le développement.

La Commission voudra sans doute être examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention dans le présent rapport et donner de nouvelles directives au secrétariat.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention	3
A. Questions appelant des décisions	3
B. Questions portées à l'attention de la Commission.....	4
II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX	5
A. Point 4 de l'ordre du jour : Tendances récentes dans le domaine des catastrophes et leurs aspects socioéconomiques et environnementaux.....	5
B. Point 5 de l'ordre du jour: Application du Cadre d'action de Hyogo.....	8
C. Point 6 de l'ordre du jour : Renforcement de la coopération régionale en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique	10
D. Point 7 de l'ordre du jour : Intégration des technologies de l'information et de la communication innovantes dans le domaine de la réduction des risques catastrophe.....	15
E. Point 8 de l'ordre du jour : Activités menées dans le cadre des mécanismes de coopération de la CESAP concernant la réduction des risques de catastrophe.....	19
F. Point 9 de l'ordre du jour : Examen de l'orientation future du sous-programme...	19
G. Point 10 de l'ordre du jour : Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-huitième session.....	19
H. Point 12 de l'ordre du jour : Date, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité	20
I. Point 12 de l'ordre du jour : Questions diverses.....	20
III. ORGANISATION DES TRAVAUX	20
A. Ouverture, durée et organisation de la session.....	20
B. Participation	21
C. Élection du bureau	22
D. Ordre du jour.....	22
E. Adoption du rapport.....	23
Annexe	
Liste des documents.....	24

I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention

A. Questions appelant des décisions

Application du Cadre d'action de Hyogo

1. Le Comité insiste sur l'importance d'appliquer rapidement le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes.¹ Ce faisant, il faut non seulement traiter les aspects économiques et sociaux, mais aussi utiliser les technologies de l'information, de la communication et de l'espace pour améliorer la préparation aux catastrophes. Le secrétariat est prié d'étudier les possibilités d'améliorer la diffusion de l'information provenant des systèmes d'alerte rapide et de veiller à ce que cette information atteigne bien les utilisateurs finaux, notamment par l'intermédiaire du Portail Asie-Pacifique pour la réduction des risques de catastrophe et le développement.

Les initiatives récentes de réduction des risques de catastrophe

2. Le Comité est très favorable à ce que le secrétariat poursuive la mise en œuvre des récentes initiatives de la CESAP en faveur de la réduction des risques de catastrophe, et notamment à ce qu'il développe davantage le Portail Asie-Pacifique pour la réduction des risques de catastrophe et le développement ainsi que le Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte précoce, en particulier les sécheresses, qui sont les deux nouveaux modules de l'Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics, programme phare du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC); il est également en faveur de la publication du rapport 2012 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique en coopération avec le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et d'autres partenaires. Le Comité recommande de mener des activités de renforcement des capacités, de formation et de sensibilisation afin de promouvoir le Portail Asie-Pacifique et d'autres initiatives, de bâtir des partenariats et de mobiliser des ressources suffisantes, notamment des financements.

La connectivité dans les îles du Pacifique

3. Conscient des difficultés particulières que doivent affronter les îles du Pacifique en raison de leur faible population, du caractère dispersé de leurs territoires et des catastrophes fréquentes et récurrentes qui les touchent, le Comité demande au secrétariat de poursuivre ses efforts pour améliorer la connectivité des îles du Pacifique, leur donner un meilleur accès à l'imagerie satellite et la possibilité de l'utiliser davantage, et de les aider également à renforcer leurs capacités en matière d'applications spatiales, notamment en ce qui concerne la télémédecine, l'enseignement en ligne, l'administration en ligne et les cybercentres communautaires, en privilégiant la gestion des catastrophes.

¹ A/CONF.206/6, chap. I, résolution 2.

B. Questions portées à l'attention de la Commission

Les tendances récentes des catastrophes et leurs aspects socio-économiques et environnementaux

4. Compte tenu des répercussions des catastrophes sur les sociétés, le Comité recommande aux communautés internationales et régionales de statisticiens d'accorder une plus grande priorité à l'élaboration de normes, de méthodologies et de directives pour les statistiques relatives aux catastrophes.

5. Conscient des limites de la base de données sur les situations d'urgence (EM-DAT), qui ne recense les catastrophes qu'au-delà d'un certain seuil, le Comité recommande aux gouvernements de collecter systématiquement des données sur les catastrophes de moindre ampleur, dont les répercussions cumulées sont souvent plus importantes que celles des grandes catastrophes.

6. Le Comité demande que le secrétariat et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que leurs partenaires de développement, apportent un appui accru au renforcement des capacités des pays en matière de collecte et d'analyse des données sur les catastrophes aux fins de l'évaluation des risques et des vulnérabilités, de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, et de la planification des interventions d'urgence.

7. Le Comité demande également que le secrétariat et le PNUD dispensent davantage de formations sur l'utilisation pratique des méthodes d'évaluation des catastrophes, notamment sur les moyens d'effectuer ces évaluations plus efficacement.

Application du Cadre d'Action de Hyogo en Asie et dans le Pacifique

8. Le Comité recommande au secrétariat de continuer à promouvoir les mécanismes de coopération régionale et les efforts de développement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe, notamment les technologies de l'information, de la communication et de l'espace, pour accélérer le processus d'application du Cadre d'action de Hyogo en accordant la priorité voulue aux pays ayant des besoins particuliers.

9. Compte tenu de l'importance que revêt l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le processus de planification du développement économique et social, le Comité recommande de renforcer les capacités institutionnelles par la coopération régionale et la poursuite des services consultatifs régionaux.

Renforcement de la coopération régionale en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique

Rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique

10. Le Comité approuve la création d'un conseil consultatif et d'un comité de rédaction pour guider le processus d'établissement du rapport 2012 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique, ainsi que leurs mandats respectifs. Il recommande que le rapport continue de comprendre une analyse économique et sociale des effets des catastrophes, une présentation des formes de coopération

régionale et ainsi qu'une analyse du rôle des applications spatiales et des technologies de l'information et de la communication dans la réduction des risques de catastrophe, et qu'il comporte également de nouveaux éléments tels que a) des renseignements sur les « champions » de la réduction des risques de catastrophe, b) une analyse socio-psychologique, c) un recensement des pratiques locales au regard des perspectives mondiales, d) une analyse des liens possibles entre le Cadre d'action de Hyogo et les Objectifs du Millénaire pour le développement et e) des liens avec le rapport intitulé *Réduction des risques de catastrophe: bilan mondial*

11. Le Comité recommande que tous les acteurs de la réduction des risques de catastrophe utilisent pleinement le Portail Asie-Pacifique pour la réduction des risques de catastrophe et le développement et établissent des partenariats avec le site afin d'améliorer l'accès à l'information et de prévenir les doubles emplois.

Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est

12. Le Comité espère que le Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est deviendra un mécanisme plus proactif pour améliorer la résilience de la région face aux catastrophes, et invite la communauté internationale à apporter un appui supplémentaire à cette fin.

13. Conscient que de nombreuses catastrophes ont des effets transfrontières et qu'il n'est possible de les prévoir et d'en atténuer les effets que grâce à la coopération bilatérale, sous-régionale et régionale, le Comité encourage le recours aux nouvelles technologies, y compris les satellites, pour surveiller les catastrophes et les conditions météorologiques défavorables afin de réduire les risques de catastrophe.

Intégration des technologies de l'information et de la communication innovantes dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe

14. Le Comité prie le secrétariat d'accorder une priorité élevée au renforcement des capacités et à la formation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, y compris les technologies spatiales.

15. Le Comité prie le secrétariat de prendre des mesures pour élargir le champ d'action du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (PRORESPACE) et pour mieux l'aligner sur les activités principales de la CESAP visant à promouvoir un développement inclusif et durable.

II. Compte rendu des travaux

A. Point 4 de l'ordre du jour

Tendances récentes dans le domaine des catastrophes et leurs aspects socioéconomiques et environnementaux

16. Le Comité était saisi de deux notes d'information intitulées respectivement «Importance of disaster risk reduction in achieving the Millennium Development Goals» (E/ESCAP/CDR(2)/INF/4) et «Addressing disaster risk reduction and development through improved data on disasters» (E/ESCAP/CDR(2)/INF/5).

17. Une table ronde de haut niveau a discuté des tendances récentes dans le domaine des catastrophes et de leurs aspects socioéconomiques et environnementaux. Y ont participé en tant qu'experts invités : M. Asit Kumar Mukutmoni, Sous-Secrétaire du Ministère de l'alimentation et de la gestion des catastrophes, du Bangladesh; M. Shankar Prasad Koirala, Co-secrétaire du Ministère de l'intérieur du Népal; M^{me} Crispina B. Abat, Chef de la Division de la planification de l'Office de la défense civile des Philippines ; et M. Dugkeun Park, Analyste principal, de l'Agence nationale pour la gestion des situations d'urgence de la République de Corée. Les travaux ont été présidés par le Président du Comité et animés par le Sous-Secrétaire du Ministère bangladais de l'alimentation et de la gestion des catastrophes.

18. M. Shankar Prasad Koirala a parlé des conséquences des inondations de Koshi de 2008 et des programmes de subsistance mis en place pour les victimes. Le bétail et les logements avaient beaucoup souffert. L'évaluation des dégâts avait été effectuée par le Gouvernement népalais, la Banque asiatique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Gouvernement avait alloué une indemnisation globale aux victimes des inondations de Koshi. À la suite de ces inondations, le Népal avait dû notamment faire face aux problèmes liés à la dépendance des populations à l'égard de l'aide humanitaire au cours de la phase de redressement. Le Gouvernement népalais avait adopté une stratégie nationale pour la gestion des risques de catastrophe en 2009.

19. M^{me} Crispina B. Abat a présenté le Cadre national pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe qui avait été mis en place dans son pays. La méthode en vigueur au niveau national était passée de la préparation et de la réaction aux catastrophes dans les années 1980 à la gestion des risques de catastrophe dans les années 1990, puis à la réduction des risques de catastrophe à partir de 2005. La loi philippine sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe, promulguée en mai 2010, avait ouvert la voie à l'adoption d'une approche holistique, intégrée et proactive de la gestion et de la réduction des risques de catastrophe, destinée à réduire les conséquences socioéconomiques et environnementales des catastrophes.

20. M. Dugkeun Park a fait part des initiatives de la République de Corée en matière de coopération régionale et dit combien il était important que la région coopère pour réduire les risques de catastrophe. En octobre 2010, l'Agence coréenne pour la gestion des situations d'urgence avait accueilli la quatrième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe. La Conférence avait adopté la Déclaration d'Incheon et la Feuille de route régionale et Plan d'action, qui devaient être réexaminés tous les six mois lors des réunions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ISDR) et du Partenariat asiatique sur la réduction des catastrophes (IAP). M. Park a invité les partenaires et pays de la région à participer activement à la mise en œuvre de la première initiative régionale relative à la réduction des risques de catastrophe par l'adaptation aux changements climatiques.

21. M. Asit Kumar Mukutmoni a dressé le tableau des défis pressants posés par les catastrophes dans la région Asie-Pacifique. Les conséquences socioéconomiques et environnementales des catastrophes avaient aggravé la pauvreté et l'inégalité, et anéanti les progrès des pays en matière de développement. Notant que les catastrophes étaient de plus en plus nombreuses et que, malgré un moindre nombre de morts, les pertes économiques avaient augmenté, il a insisté sur la nécessité de coordonner les efforts de réduction des risques de catastrophe pour mieux s'attaquer aux problèmes posés par l'augmentation des risques. En tant qu'animateur de la table ronde de haut niveau, il a résumé les observations à soumettre au Comité.

22. À la suite de la table ronde, le Comité a commencé ses travaux sur ce même point de l'ordre du jour.

23. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Fédération de Russie, Mongolie et Pakistan.

24. L'on a noté que, ces dernières années, les pays de la région étaient devenus sujets à un plus grand nombre de catastrophes de différents types, notamment les inondations, les sécheresses, la désertification, les conditions météorologiques extrêmes compromettant l'agriculture, les tempêtes de neige ou de poussière, les incendies, les tremblements de terre et les tsunamis, qui touchaient des millions de personnes. Les dégâts économiques causés par les catastrophes avaient augmenté d'autant, et le développement économique et social durable des pays touchés en avait souffert.

25. De vives préoccupations ont été exprimées quant aux menaces que représenteraient les catastrophes pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et l'on a souligné qu'il importait d'incorporer des programmes de réduction des risques de catastrophe dans les plans de développement. À cet égard, un représentant a remercié le secrétariat pour la mise au point d'une approche intégrée de la réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de développement socioéconomique.

26. Plusieurs délégations ont adressé leurs remerciements à la communauté internationale pour le soutien apporté en matière de réduction des risques de catastrophe, en mentionnant notamment la CESAP, l'ISDR, le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, et elles se sont félicitées des perspectives de développement de la coopération régionale pour continuer à réduire les risques posés par les catastrophes. On s'est félicité du triangle de la connaissance qu'avait proposé la Secrétaire exécutive de la CESAP, pour un partage des connaissances sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe dans l'intérêt commun de la Chine, de l'Indonésie et du Pakistan, et il a été proposé que la CESAP continue à favoriser une telle collaboration régionale entre les pays.

27. Une délégation a relevé qu'un plan d'action concernant la mise au point d'un mécanisme international efficace et efficient de gestion des situations d'urgence avait été présenté lors de la troisième session du Dispositif pour la réduction des risques de catastrophe.

28. Le Comité a convenu que la production de données sur les catastrophes permettant les comparaisons dans le temps et entre différentes catastrophes et régions représentait un véritable défi et que les pays en développement avaient besoin de conseils et d'aide pour renforcer leur capacité de rassembler des statistiques fiables et d'établir de bases de données nationales sur les catastrophes. Une coordination entre les organismes de gestion des catastrophes et les bureaux de statistique était également indispensable.

B. Point 5 de l'ordre du jour

Application du Cadre d'action de Hyogo

29. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CDR(2)/1 intitulé « Intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques de développement socioéconomique en Asie et dans le Pacifique » et du document d'information E/ESCAP/CDR(2)/INF/8, intitulé « *Achievements and challenges in implementing the Hyogo Framework for Action in Asia and the Pacific* ».

30. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Indonésie, Japon, Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan et République démocratique populaire lao.

31. Le Comité a relevé que différents pays avaient progressé dans l'élaboration de politiques nationales et de dispositifs institutionnels aux niveaux provincial et local pour l'application de stratégies de réduction des risques de catastrophe, ce qui avait considérablement amélioré leurs capacités de renforcement de la résilience. Conscient que la réduction des risques de catastrophe était fondamentale pour un développement socio-économique durable, le Comité a insisté sur l'importance de la mise en place de stratégies, plans et programmes appropriés, en particulier pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques de développement, pour créer des mécanismes nationaux intégrés de réduction de ces risques ou renforcer ceux qui existaient déjà, et pour réaliser les principales activités prévues dans le Cadre d'action de Hyogo.

32. Le Comité a pris note des défis rencontrés dans l'application du Cadre d'action de Hyogo. L'une des principales difficultés résidait dans la mise à disposition de données sur les catastrophes à intégrer aux stratégies de réduction des risques. Le Comité a relevé en particulier le problème de l'insuffisance des données disponibles pour remédier à la vulnérabilité sociale. Un représentant a exprimé son soutien aux efforts déployés par le secrétariat pour compiler des statistiques sur les catastrophes régionales à partir des sources officielles, en collaboration avec des organismes partenaires, dont le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Centre asiatique de prévention des catastrophes.

33. Le Comité a souligné l'importance d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement économique et social et a pris note des progrès réalisés par plusieurs pays à cet égard. Il a constaté que l'insuffisance des capacités institutionnelles était un facteur contraignant dans plusieurs pays, auxquels il faudrait apporter un appui dans le cadre d'initiatives de coopération régionale. À ce propos, les représentants de l'Afghanistan, du

Cambodge et du Népal ont salué les services consultatifs régionaux fournis par le secrétariat en matière de réduction des risques de catastrophe.

34. Conscient que l'intégration de la réduction des risques de catastrophe contribuait également à l'application du Cadre d'action de Hyogo, le Comité a déclaré qu'à son sens il convenait d'accorder la priorité à ce domaine d'activité, ainsi qu'aux pays qui avaient beaucoup de retard dans l'application du Cadre d'action.

35. Un représentant a souligné que la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo ne devait pas être axée uniquement sur les aspects économiques et sociaux, mais devait porter aussi sur l'utilisation des technologies de l'information de la communication et de l'espace pour une meilleure préparation aux catastrophes. Il a indiqué à ce propos que la Fédération de Russie avait proposé, à la troisième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, d'étudier la façon dont organisations multilatérales pourraient utiliser plus efficacement les techniques de diagnostic et les techniques de l'hydrométéorologie pour la préparation aux catastrophes. Il a également proposé de faire part des initiatives prises par son pays pour renforcer la sécurité des centrales, initiatives dont certaines reposaient sur le principe de l'inadmissibilité de l'implantation de centrales dans des zones exposées aux catastrophes naturelles telles que les tsunamis.

36. Tout en saluant les efforts faits par le secrétariat pour promouvoir la coopération régionale dans le domaine des applications des TIC, et des techniques spatiales, plusieurs représentants ont insisté sur l'importance de renforcer la capacité d'utiliser les technologies de pointe pour une meilleure préparation aux catastrophes, notamment pour l'évaluation des risques et les interventions d'urgence. Les mesures prises par le secrétariat pour dispenser aux institutions clés une formation sur l'évaluation des pertes et dommages après une catastrophe étaient très appréciées. Un représentant s'est déclaré très reconnaissant de l'aide que le secrétariat avait apportée à son pays sous forme de partage des connaissances, en particulier sur l'utilisation des techniques spatiales pour renforcer la résilience face aux inondations.

37. Plusieurs représentants ont insisté sur la nécessité de promouvoir les mécanismes de coopération régionale et les arrangements de partage des ressources au service de la réduction des risques de catastrophe et des risques liés aux changements climatiques, notamment en ce qui concernait les TIC et les technologies spatiales, afin de mieux identifier les différents types d'aléas, d'améliorer la planification de la préparation et de renforcer les partenariats et la collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales.

38. Plusieurs représentants ont demandé au secrétariat de renforcer encore les partenariats et la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, comme le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Bureau des affaires spatiales, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales, comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées, le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes et le Centre asiatique de prévention des catastrophes, dans le domaine de la gestion et de la réduction des risques de catastrophe.

C. Point 6 de l'ordre du jour

Renforcement de la coopération régionale en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique

39. Le Comité était saisi de deux notes du secrétariat portant respectivement sur le renforcement de la coopération régionale, des connaissances régionales et des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/CDR(2)/2), et sur le Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est (E/ESCAP/CDR(2)/3).

40. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Afghanistan; Bangladesh; Fédération de Russie; Indonésie; Iran (République islamique d'); Japon; Mongolie; Pakistan; et Thaïlande.

41. Les représentants de l'Association océanienne des télécommunications, du Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, du Centre asiatique de prévention des catastrophes, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ont également fait des déclarations.

42. Le Comité a souligné l'importance d'avoir des systèmes efficaces d'alerte rapide, et notamment de disposer en temps utile de prévisions hydrométéorologiques précises, pour prévenir les catastrophes et en atténuer les effets. Il a rappelé aussi combien il était important de s'assurer que les alertes rapides parviennent aux utilisateurs finaux et soient bien comprises d'eux. Il a pris note de la demande d'une délégation visant à ce que le secrétariat, d'autres organismes et des pays partenaires apportent leur concours – y compris sous la forme de formation du personnel – à la création d'un système moderne d'alerte rapide faisant appel aux TIC pour la prévision des séismes et autres catastrophes naturelles. La même délégation a demandé également qu'un appui soit fourni pour renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données sur les catastrophes.

43. Le Comité a relevé que l'Association océanienne des télécommunications (PITA) était devenue le centre relais pour la région du Pacifique du Mécanisme de coopération régionale de la CESAP pour le suivi des catastrophes et l'alerte précoce, en particulier les sécheresses.

44. Le Comité a pris note avec satisfaction de la publication du premier rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique,² fruit d'une initiative conjointe de la CESAP et de l'ISDR. Une délégation a souligné la pertinence et l'utilité du rapport, notamment pour la sous-région de l'Asie centrale.

² Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, *Rapport 2010 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique : protéger les acquis du développement, réduire la vulnérabilité aux catastrophes et bâtir la résilience en Asie et dans le Pacifique*. Voir www.unescap.org/idd/pubs/Asia-Pacific-Disaster-Report%20-2010.pdf.

45. Tout en rappelant que le rapport devait couvrir toutes les sous-régions, y compris le Pacifique, le Comité a débattu de divers éléments qui devraient figurer dans la prochaine parution, prévue pour 2012. Parmi les nouveaux sujets envisagés figuraient notamment: l'analyse des effets des catastrophes du point de vue social, comportemental et psychologique; les défenseurs de la réduction des risques de catastrophe; l'investissement dans des infrastructures clés pour augmenter la résilience face aux catastrophes; le renforcement des capacités locales de réduction des risques de catastrophe, et les progrès accomplis par les mécanismes régionaux associés à la CESAP.

46. Évoquant les liens entre ce rapport régional et le *Bilan mondial de la réduction des risques de catastrophe*, le Comité a recommandé que les prochaines parutions des deux rapports, respectivement prévus pour 2012 et en 2013, soient fondées sur des sources de données communes et des méthodologies comparables, et que la structure de leur contenu soit coordonnée, de façon à créer des synergies et maximiser leur impact.

47. Le Comité a approuvé la suggestion du représentant du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à inclure dans le rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique des analyses et des données relatives aux nouveaux risques urbains.

48. Le Comité s'est déclaré favorable à ce que le rapport de 2012 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique soit établi conjointement par le secrétariat et l'ISDR et présenté officiellement à la cinquième Conférence ministérielle sur la réduction des risques de catastrophe, qui devait se tenir à Yogyakarta (Indonésie) en octobre 2012.

49. Sachant qu'il était important de disposer de tous les moyens voulus pour établir le rapport, le Comité a approuvé la création d'un conseil consultatif et d'un comité de rédaction, ainsi que les mandats respectifs de ces deux organes. Il a été convenu que le Conseil consultatif donnerait des orientations au Comité de rédaction sur un large éventail de questions, y compris l'intérêt du thème choisi, la disposition du contenu, le choix des auteurs principaux et des contributeurs, l'orientation future des travaux et la mobilisation des ressources nécessaires aux activités du Comité.

50. En ce qui concerne la composition du Conseil consultatif, le Comité s'est déclaré favorable à la participation volontaire de hauts fonctionnaires des pays qui avaient accueilli ou accueilleraient la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, ainsi que du pays hôte de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes. Deux autres membres de pays du Pacifique et de la région Asie du Nord et Asie centrale, seraient invités à y participer.

51. Selon le mandat du Comité de rédaction, celui-ci serait responsable de tous les aspects du processus de publication du rapport, y compris le choix du thème, la formulation du contenu, le choix des auteurs principaux, l'organisation des séances d'examen, le processus d'approbation, l'impression, le lancement et le calendrier général des travaux. Le Comité de rédaction soumettrait, par courrier ou lors des réunions organisées, les principales questions liées à la publication du Rapport au Conseil consultatif pour observations, lesquelles devraient être formulées dans un délai déterminé et seraient incorporées, le cas

échéant. La version finale du projet de rapport serait approuvée par le Conseil consultatif.

52. Le Comité s'est dit favorable à la gestion conjointe du comité de rédaction par la CESAP et l'ISRD. Le comité de rédaction serait composé principalement de fonctionnaires de la CESAP et du secrétariat de la Stratégie, mais des rédacteurs invités pourraient aussi y participer. Il comprendrait deux rédacteurs, deux rédacteurs généraux et deux secrétaires, qui auraient les mêmes pouvoirs mais seraient responsables de chapitres différents. Les autres membres du comité seraient désignés par eux mais ils bénéficieraient de l'égalité de représentation et auraient les mêmes pouvoirs.

53. Le Comité s'est déclaré très favorable à l'idée de continuer à développer le Portail Asie-Pacifique pour la réduction des risques de catastrophe et le développement. Le représentant du Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes a insisté sur le fait que ce portail permettait d'améliorer l'accès à l'information sur les bonnes pratiques, les solutions politiques et les programmes concernant la réduction des risques de catastrophe dans le cadre du développement socio-économique. Le Portail Asie-Pacifique constituait une plateforme qui favorisait la coopération régionale, le réseautage et la formation de communautés de praticiens. Le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes a exprimé son attachement et son appui à la poursuite du partenariat avec la CESAP.

54. Dans le cadre de la poursuite de la mise en place du Portail, le Comité a souligné le besoin de coopération régionale, et la nécessité d'améliorer l'accès aux informations, connaissances et meilleures pratiques consolidées au niveau régional sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le processus de développement au niveau national. Il a été convenu que le Portail devrait être ouvert à tous les utilisateurs à tous les niveaux pour un impact significatif sur la réduction des risques de catastrophe et de la vulnérabilité face aux catastrophes.

55. Le Comité a estimé que le Portail devrait établir des partenariats et procéder au partage d'informations avec d'autres portails, initiatives et centres, organismes et organisations de contrôle/ gestion des catastrophes, au niveau tant national que sous-régional et régional. Il a fait observer qu'il fallait élargir davantage la définition du concept d'intégration de la réduction des risques de catastrophe afin d'assurer la participation d'autres ministères compétents au processus de collaboration et de sensibilisation.

56. Les obstacles constitués par la langue et le manque de capacités ayant été mis en avant comme facteurs limitant de la coopération régionale, le Comité a souligné la nécessité d'entreprendre des activités de renforcement des capacités, de formation et de sensibilisation pour promouvoir le Portail, renforcer sa base de partenariat et lui assurer des ressources, notamment financières, suffisantes.

57. Rappelant que son pays avait dû faire face aux conséquences d'une grave sécheresse en 2010 et avait reçu une assistance de plusieurs pays pour évaluer son action en la matière, le représentant de la Fédération de Russie a souligné l'importance de la prévision en temps voulu des sécheresses pour la région et les possibilités qu'offrait la coopération régionale pour atténuer les graves conséquences d'une sécheresse. La Fédération de Russie était prête à continuer à appuyer le Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et

l'alerte rapide, en particulier les sécheresses et les autres grandes catastrophes dans la région de l'Asie et du Pacifique, en partenariat avec la Chine, l'Inde, la République de Corée et la Thaïlande. Elle pourrait envisager de mettre à disposition les toutes dernières images provenant du satellite de télédétection Meteor-M.

58. Le représentant de la Thaïlande a rappelé la création en 2005 du Fonds d'affectation spéciale régional pour les tsunamis grâce à un don de 10 millions de dollars de son Gouvernement et à des contributions ultérieures en espèces et en nature versées par le Bangladesh, le Népal, les Pays-Bas, la Suède et la Turquie. Le Fonds avait été récemment rebaptisé Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques.

59. Le Comité s'est félicité des résultats obtenus dans le cadre de l'un des projets clefs financés par le Fonds, projet qui était devenu un organisme indépendant connu sous le nom de Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie (RIMES). Le RIMES soutenait le renforcement des capacités d'alerte rapide « de bout en bout » aux tremblements de terre et aux tsunamis dans 26 pays de la région Afrique-Asie. Le représentant de l'Inde a informé le Comité que son pays avait été élu à la présidence du Conseil exécutif du RIMES et que son Gouvernement fournirait des services d'experts pour la prévision des tsunamis et la fourniture d'information sur d'autres aléas dans le cadre du RIMES. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'offre de la République islamique d'Iran de faire part de son expérience et de donner une formation à d'autres pays dans les domaines de la sismologie, de la tectonique active, des inondations et des systèmes d'information géographique.

60. La délégation de l'Afghanistan a remercié le secrétariat des services consultatifs fournis à son pays en vue de la mise au point du Plan national d'action stratégique pour la réduction des risques de catastrophe, qui avait été adopté par son Gouvernement. Elle a demandé au secrétariat d'aider son pays à intégrer le RIMES aux fins du développement des capacités en matière d'alerte rapide. Elle lui a également demandé d'inclure l'Afghanistan dans le Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte rapide, en particulier les sécheresses, étant donné qu'il en serait l'un des principaux pays bénéficiaires en raison de sa vulnérabilité permanente à la sécheresse. La délégation afghane a invité le secrétariat à participer et à contribuer à la conférence régionale que le Gouvernement afghan organisait à l'intention des membres de l'Organisation de coopération économique et qui aurait lieu du 25 au 27 juillet 2011.

61. Le Comité a été informé de la création, par le Service hydrométéorologique russe, du Centre climatologique pour l'Eurasie du Nord, centre climatologique régional multifonctionnel relevant de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Le Centre avait pour objectif d'améliorer la qualité des informations hydrométéorologiques fournies aux pays membres de la Communauté d'États indépendants, en particulier les prévisions à long terme, qui pouvaient être utilisées pour la réduction des risques de catastrophe. La délégation russe a encouragé le secrétariat à établir des relations de travail avec le Centre et à utiliser la documentation établie par ce dernier pour ses propres activités.

62. Le représentant de la République islamique d'Iran a exprimé sa gratitude et ses remerciements pour l'adoption de la résolution 67/4 de la Commission, en date du 25 mai 2011, sur la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes.

63. Le représentant du Bangladesh s'est félicité de la collaboration établie entre le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) et le Gouvernement bangladais. Il a informé le Comité que le Centre était en train d'élaborer deux nouveaux modules de formation sur le rôle des TIC dans la gestion des risques de catastrophe et dans l'adaptation aux changements climatiques, et avait organisé un cours régional de formation des formateurs sur les deux modules, qui avait eu lieu en République de Corée en février 2011. À la suite de ce cours, le Gouvernement bangladais avait organisé un atelier national sur le thème «les changements climatiques, les échanges de carbone et les TIC» à l'intention de fonctionnaires du Ministère des sciences et des technologies de l'information et de la communication ainsi que du Ministère de l'environnement et des forêts ; un autre atelier national était prévu en juillet 2011 pour du personnel d'autres ministères.

64. Le Comité a été informé des activités entreprises par le secrétariat en Asie centrale. En septembre 2010, un séminaire rassemblant des experts de la prévision et axé sur la mise au point d'une stratégie de réduction des risques de catastrophe en Asie centrale, s'était tenu à Astana. Parmi les activités futures envisagées figuraient la constitution d'un recueil des meilleures pratiques de prévision en Asie centrale, et une réunion de suivi en novembre 2011, qui se tiendrait à Bakou en séquence avec une réunion du Groupe de travail sur le développement fondé sur le savoir du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale (SPECA). On a noté que le recueil constituerait une contribution aux travaux du Groupe d'experts des cyclones tropicaux et du Comité des typhons.

65. Le Comité a pris note avec satisfaction des progrès réalisés dans l'exécution du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (PRORESPACE), s'agissant de la création du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte rapide, en particulier les sécheresses. Il a été suggéré d'élargir le champ d'application du Mécanisme à d'autres grandes catastrophes telles que les inondations (notamment les inondations provoquées par les vidanges brutales de lacs glaciaires), en particulier aux fins de la planification préalable aux catastrophes, et des phases de la gestion des catastrophes concernant l'atténuation de leurs effets et le relèvement après la catastrophe.

66. Le Comité a pris note avec satisfaction de la formation à l'utilisation des images satellitaires dispensée aux pays insulaires du Pacifique et a exprimé le souhait de voir le PRORESPACE répondre à l'objectif plus vaste qui avait été envisagé lors de sa création dans les années 90 en faisant désormais partie intégrante des activités principales de la CESAP en faveur d'un développement économique et social inclusif et durable.

D. Point 7 de l'ordre du jour

Intégration des technologies de l'information et de la communication innovantes dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe

67. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CDR(2)/4 intitulé « Élargir la connectivité aux collectivités sinistrées en utilisant de manière novatrice les technologies de l'information et de la communication et les informations sur les catastrophes ».

68. Le Comité a tiré profit des débats dirigés par quatre experts de haut niveau, à savoir M. Imran Iqbal, membre du Groupe de recherche sur les applications spatiales de la Commission pakistanaise de recherche sur l'espace et la haute atmosphère (SUPARCO), animateur de la table ronde; M. Adthaporn Singhawichai, Directeur du Bureau de la recherche et de la coopération internationale du Département de la prévention des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, Ministère de l'intérieur de la Thaïlande; M. B.B. Singh, Conseiller sur les technologies de l'information et de la communication au Bureau national de gestion des catastrophes (NDMA), de l'Inde; et M. Sergey V. Cherkas, Chef de la Direction générale du Comité public international sur le Système aérospatial international de surveillance mondiale (IGMASS) et Secrétaire exécutif du Comité international sur la mise en œuvre du Projet relatif au Système aérospatial international de surveillance mondiale.

69. M. Imran Iqbal a fait un exposé sur l'emploi efficace des TIC et notamment des technologies spatiales, dans les interventions liées aux catastrophes. Depuis 2005, le Pakistan avait subi des séismes, des cyclones, des inondations et des glissements de terrain, qui avaient atteint des millions de personnes et provoqué des pertes économiques chiffrées en milliards de dollars. L'observation des situations de catastrophe au moyen de la télédétection par satellite avait aidé à obtenir des évaluations à jour et précises des dommages dans les zones sinistrées et à faciliter la planification et la coordination des secours. De même, à l'occasion du puissant séisme qui s'était produit dans le nord du Pakistan le 8 octobre 2005 et des inondations qui s'étaient prolongées durant plusieurs mois en 2010, les satellites de communication avaient assuré une connectivité vitale, et l'imagerie et les systèmes satellitaires d'information géographique avaient procuré des informations et des cartes qui avaient permis une plus grande efficacité dans les opérations d'assistance et de secours. Des organisations internationales, régionales et nationales, comme le Bureau des affaires spatiales de l'ONU, le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, le service géologique des États-Unis, ainsi que des initiatives comme Sentinel Asia et la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures » avaient procuré des images et des cartes à l'agence spatiale nationale pakistanaise à titre d'aide dans les périodes de catastrophe.

70. M. Adthaporn Singhawichai a expliqué comment des TIC innovantes étaient utilisées pour réduire les risques de catastrophe en Thaïlande. Une action nationale pour la création d'un centre de données sur les catastrophes, destiné à la gestion intégrée des situations de catastrophe, allait permettre de rassembler des données normalisées au niveau des provinces qui seraient ensuite agrégées au niveau national. L'information ainsi recueillie servirait pour analyser l'intensité des catastrophes, pour l'alerte rapide, pour les évaluations des dommages et pour améliorer la préparation aux situations de catastrophe. Un mécanisme de partage de l'information serait mis en place. Les problèmes à

régler comprenaient la normalisation du mode de présentation de l'information et l'obtention d'une participation locale à la création et à l'utilisation du centre de données. Les lacunes auxquelles il fallait remédier concernaient les savoir-faire et l'exploitation de l'expérience des partenaires régionaux et internationaux, les études de cas sur les bonnes et les meilleures pratiques, et les conseils techniques.

71. M. B.B. Singh a indiqué que l'Inde avait substitué au modèle centré sur les activités de secours une approche holistique utilisant un système de gestion des catastrophes à la pointe du progrès et centré sur les technologies numériques de la communication et de l'information, système qui était intégré, multicouches, fiable et efficace. Les TIC faisaient partie intégrante de ce système, en particulier pour la connectivité du dernier kilomètre, afin d'améliorer l'alerte rapide au niveau des collectivités. Des niveaux optimums de redondance et de réserve étaient maintenus pour assurer l'efficacité du système. L'objectif général était de relier chaque village et de fournir des services fiables.

72. M. Sergey V. Cherkas a informé le Comité que le système IGMASS était un système de systèmes pour l'alerte rapide aux catastrophes; il a fait observer qu'il pouvait aussi être utilisé pour faire face aux dangers associés aux météores, aux astéroïdes et aux débris spatiaux. Ce système devait aider à résoudre des problèmes d'ordre social, économique, sismique, environnemental et de sécurité géophysique, et favoriser l'exploitation unifiée et collective des moyens d'information, de navigation et de télécommunications pour régler les problèmes humanitaires par la fourniture de services comme le télé-enseignement et la télé-médecine. Au cours des deux années écoulées, le système IGMASS était passé du stade de l'étude scientifique à celui d'un système de systèmes opérationnel dans le cadre d'une vaste coopération internationale.

73. À la suite de la table ronde, le Comité a commencé ses travaux sur ce même point de l'ordre du jour.

74. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Cambodge, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Mongolie et Népal.

75. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) a également fait une déclaration.

76. La délégation iranienne a informé le Comité que son pays avait créé un parc scientifique consacré aux catastrophes qui offrait une formation universitaire dans des domaines tels que la sismologie, les aléas géologiques, la gestion des catastrophes, les systèmes d'information géographique (SIG), la géologie médicale et la télédétection.

77. Tout en exprimant sa profonde préoccupation au sujet des menaces que constituaient les catastrophes naturelles, le Comité a mis en relief le rôle capital joué par les TIC, notamment les technologies spatiales, dans les différentes phases de la réduction des risques de catastrophe et de la réaction aux situations de catastrophe. Les communications utilisant les technologies spatiales jouaient un rôle vital quand les systèmes de communication terrestres étaient détruits ou mis hors d'usage à la suite d'une catastrophe. Les communications par message-texte et par téléphone mobile au moyen des satellites étaient aussi très utiles au

stade de l'alerte rapide et pour aider dans les opérations de sauvetage et de secours.

78. Le Comité a noté qu'il était important de continuer à fournir aux pays qui en avaient besoin des services de renforcement des capacités et de formation à l'usage des TIC, y compris l'information au moyen des techniques spatiales.

79. Le Comité a été informé des progrès accomplis par plusieurs gouvernements dans la mise en œuvre d'activités de gestion des risques de catastrophe comme la création de centres de gestion des catastrophes, la préparation, les plans d'intervention et de relèvement et le stockage des données et leur normalisation; Il a été informé aussi des problèmes et des besoins constatés dans leurs pays.

80. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur appui à la création d'une plate-forme régionale Asie-Pacifique pour les capacités de communication concernant les catastrophes, qui serait consacrée spécialement aux communications en cas d'urgence, conformément à la recommandation faite antérieurement par le Groupe de travail régional interinstitutions sur les TIC à sa quatorzième réunion. Le Comité a pris note des vues exprimées par certaines délégations selon lesquelles le secrétariat devrait prendre des dispositions concrètes pour créer une telle plate-forme en coopération avec les membres du Groupe de travail régional interinstitutions sur les TIC, notamment l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Télécommunauté Asie-Pacifique. Une délégation a estimé que cette initiative devait être discutée plus avant. Le secrétariat a pris note d'une demande tendant à organiser une réunion intergouvernementale ouverte à tous, ce qui permettrait d'assurer un examen approfondi de la question par les États membres.

81. Le Comité a jugé opportune la convocation du Forum régional Asie-Pacifique sur un mécanisme de coopération pour les communications d'urgence et la réduction des risques de catastrophe, qui devait se tenir du 8 au 10 juillet 2011 en Mongolie et être organisée par l'UIT en coopération avec l'Administration de l'information, des communications, de la technologie et des postes de la Mongolie et avec le secrétariat. Tout en relevant que les activités du PRORESPACE avaient apporté une contribution au Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte rapide, en particulier les sécheresses, certaines délégations ont déclaré qu'il fallait élargir le champ du Programme et l'intégrer aux activités principales du secrétariat en faveur d'un développement inclusif et durable.

82. À la suite du séisme et du tsunami survenus récemment au Japon, le représentant du Japon a exprimé ses remerciements à la Chine, aux États-Unis d'Amérique, à l'Inde, à la République de Corée et à la Thaïlande, qui avaient fourni des données d'observation satellitaire par différentes voies, dont le programme Sentinel Asia. Le Comité s'est félicité par ailleurs d'une exposition sur les applications spatiales pour la réduction des risques de catastrophe organisée à son intention par l'Agence d'exploration spatiale japonaise.

83. Le Comité a exprimé son soutien aux activités du Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie (RIMES), du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC), du Centre asiatique de

planification préalable aux catastrophes (ADPC) et du Centre asiatique de prévention des catastrophes.

84. La délégation de la Fédération de Russie a émis l'avis que la coopération internationale jouait un rôle central dans la réduction des risques de catastrophe, et a exprimé un ferme appui pour diverses initiatives internationales, en particulier le programme IGMASS. Elle a informé le Comité des politiques de son pays en matière de réduction des catastrophes et a signalé la mise en service d'un numéro de téléphone unique et uniforme (le système 112) pour recevoir tous les appels d'urgence, qui était déjà utilisé dans des zones pilotes et serait déployé dans l'ensemble de la Fédération de Russie à l'échéance de 2017. Le Comité a été informé également que le Système mondial russe de navigation par satellite GLONASS était mis gratuitement à la disposition du public dans la région Asie-Pacifique, et que ces nouvelles technologies pouvaient être utiles pour la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets.

85. Le Comité a pris note des programmes de renforcement des capacités humaines et institutionnelles du CAPFTIC sur l'utilisation des TIC au service du développement socioéconomique, et spécialement de son programme phare, l'Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics, qui avait été déployé dans 19 pays de la région. Le Comité a aussi pris note de l'initiative lancée par le CAPFTIC au titre de ce programme et conformément aux recommandations du Comité à sa première session, pour établir deux nouveaux modules de formation portant sur le rôle des TIC dans la gestion des risques de catastrophe et l'atténuation des effets des changements climatiques. Le Comité a noté en outre les mesures prises par le Centre pour organiser la formation régionale et sous-régionale d'instructeurs aux nouveaux modules et pour constituer une collection d'études de cas afin de renforcer le partage des connaissances.³

86. Le représentant du Cambodge a remercié le CAPFTIC d'avoir noué des relations de travail étroites avec les États membres et a fait part du ferme appui de son gouvernement au programme en huit modules du centre pour la formation aux TIC au service du développement. Ce programme aidait les décideurs publics à prendre les décisions stratégiques. Le représentant du Cambodge a relevé que la mise au point de deux nouveaux modules du programme portant sur l'usage des TIC pour la gestion des risques de catastrophe, l'adaptation aux effets des changements climatiques et aux fins du développement durable répondait aux attentes des demandeurs de services. Il a remercié le CAPFTIC d'avoir organisé en février 2011, une formation régionale d'instructeurs aux nouveaux modules, formation qui avait été suivie par des participants venus du Cambodge. Il a signalé aussi que son gouvernement prévoyait d'utiliser ces modules dans l'avenir. D'autres délégations ont aussi remercié le Centre d'avoir mis au point les deux nouveaux modules.

87. Le Comité a été informé de l'ouverture du nouveau bureau du Programme UN-SPIDER à Beijing et des principales activités à venir. Il a encouragé les États membres à utiliser les applications des techniques spatiales pour la réduction des risques de catastrophe.

³ Voir E/ESCAP/CDR/9, par. 10.

E. Point 8 de l'ordre du jour**Activités menées dans le cadre des mécanismes de coopération de la CESAP concernant la réduction des risques de catastrophe**

88. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur les travaux du Comité des typhons et du Groupe d'experts des cyclones tropicaux (E/ESCAP/CDR(2)/5).

89. Les représentants des pays suivants ont pris la parole : Afghanistan, Bangladesh, République de Corée et Thaïlande.

90. La délégation de la République de Corée a exprimé ses remerciements pour les travaux du Comité CESAP/OMM des typhons. Elle a informé le Comité que son gouvernement exécutait un projet intitulé « Typhoon Committee Disaster Information System », qui était un système d'information sur les catastrophes basé sur le Web opérant dans le cadre du Groupe de travail de la réduction des risques de catastrophe de ce Comité et qui avait pour objectif d'évaluer à l'avance les dommages que causerait un typhon à partir de la trajectoire projetée du typhon et des données historiques sur les dommages répertoriés, en utilisant le Système d'information géographique.

91. Le représentant de la Thaïlande a informé le Comité que son pays était le seul État membre qui était membre à la fois du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux et du Comité CESAP/OMM des typhons. Il a demandé au secrétariat de continuer à soutenir les activités de ces deux organes, en particulier le renforcement des capacités dans le cas du Groupe d'experts des cyclones tropicaux.

F. Point 9 de l'ordre du jour**Examen de l'orientation future du sous-programme**

92. Le secrétariat a présenté un aperçu du cadre stratégique pour la période biennale 2012-2013 relatif au sous-programme sur les technologies de l'information et de la communication et la réduction des risques de catastrophe, qui avait servi de base à l'élaboration du programme de travail du sous-programme pour la même période. En réponse à une observation d'une délégation, le secrétariat a fourni des précisions sur le cycle de planification du cadre stratégique et du programme de travail pour la période biennale 2014-2015.

93. Les délibérations et les recommandations du Comité au titre des points 4 à 8 de l'ordre du jour serviraient de base à l'élaboration du cadre stratégique et du programme de travail pour 2014-2015.

G. Point 10 de l'ordre du jour**Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-huitième session**

94. Le représentant du Japon a informé le Comité que son Gouvernement envisageait de parrainer, à la soixante-huitième session de la Commission, un projet de résolution provisoirement intitulé « Les années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe et au développement durable (2012-2017) ». Il y serait recommandé de redoubler

d'efforts aux niveaux national, sous-régional et régional pour développer la contribution des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique dans les domaines de la gestion et de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable, pendant une période de cinq ans qui débiterait le premier jour de la Semaine mondiale de l'espace en 2012 (le 4 octobre). Le Gouvernement japonais prévoyait de diffuser le premier projet à la deuxième session du Comité de l'environnement et du développement.

H. Point 11 de l'ordre du jour

Date, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité

95. Le secrétariat a proposé que la troisième session du Comité se tienne à Bangkok en mai ou juin 2013. La délégation indonésienne a proposé que la date de la session soit choisie de manière à ne pas coïncider avec la quatrième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendrait probablement en mai ou en juin 2013.

I. Point 12 de l'ordre du jour

Questions diverses

96. La délégation indonésienne a informé le Comité de la cinquième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui devait se tenir à Yogyakarta (Indonésie) du 15 au 19 octobre 2012, ajoutant que le thème principal de la Conférence serait en principe « Le renforcement des capacités locales pour la réduction des risques de catastrophe ».

III. Organisation de la session

A. Ouverture, durée et organisation

97. Le Comité de la réduction des risques de catastrophe a tenu sa deuxième session à Bangkok du 29 juin au 1^{er} juillet 2011.

98. Dans son allocution de bienvenue, Le Secrétaire exécutif adjoint par intérim de la CESAP a noté que la région Asie-Pacifique avait connu une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes d'une ampleur sans précédent, qui non seulement causaient des dommages économiques immédiats, mais avaient aussi un impact durable sur le développement humain. Il a souligné qu'il importait de redoubler d'efforts pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement, les catastrophes ayant des répercussions qui dépassaient largement le cadre des économies qui en étaient directement victimes. Il a réaffirmé que la CESAP représentait une plateforme d'échange de connaissances et de promotion du renforcement des capacités permettant de relever les défis posés par les catastrophes à la réalisation du développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique.

99. Le Vice-Ministre thaïlandais des affaires étrangères, M. Suangsam Jamornchan, a noté dans son allocution d'ouverture que la session du Comité arrivait à point nommé, alors que la région Asie-Pacifique continuait de pâtir de façon disproportionnée des catastrophes naturelles. Il a ajouté que son propre pays avait récemment subi de graves inondations et tempêtes tropicales, et il a

insisté pour que ne soit pas négligé l'impact des catastrophes naturelles sur le développement économique et social. Il s'est félicité de la publication du rapport Asie-Pacifique sur les catastrophes et a exprimé le soutien de la Thaïlande à sa deuxième livraison, à paraître en 2012.

100. Le Président du Comité a demandé à M. Shoichi Hasegawa, Directeur général adjoint pour la gestion des catastrophes du Secrétariat du Cabinet, (Japon), de présenter un exposé spécial sur l'expérience acquise et les enseignements tirés au lendemain du tremblement de terre et du tsunami qui avaient frappé son pays le 11 mars 2011. Dans son exposé, le Directeur général adjoint a informé le Comité que l'impact le plus dévastateur avait été causé par le tsunami, qui s'était soldé par la mort et la disparition de plus de 23 000 personnes et par l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. Après la catastrophe, le Gouvernement avait rapidement établi un centre d'intervention d'urgence. Les pouvoirs publics à tous les niveaux, les entreprises privées et les bénévoles avaient contribué à l'effort de secours et de relèvement, avec le généreux soutien de près de 160 pays et de plus de 40 organisations internationales. Le Gouvernement avait adopté de nouvelles lois et mis en place le Conseil de la reconstruction pour élaborer un projet de reconstruction.

B. Participation

101. Les représentants des membres de la CESAP ci-après ont participé à la session : Afghanistan, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Palaos, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam.

102. Ont également participé à la session les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Autriche, de l'Espagne, de la République tchèque et de la Roumanie.

103. Les organismes suivants des Nations Unies étaient représentés : Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; Bureau des affaires spatiales ; Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ; Fonds des Nations Unies pour la population ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; Programme des Nations Unies pour le développement ; Programme des Nations Unies pour l'environnement ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; et Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

104. Ont également participé à la session les représentants des institutions spécialisées et organisations apparentées suivantes : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; Organisation mondiale de la santé ; et Union postale universelle.

105. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est ; Banque asiatique de développement ; et Commission du Mékong.

106. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées: Centre asiatique pour la prévention des catastrophes et Organisation internationale islamique de secours (Ligue islamique mondiale).

107. Étaient également représentés : l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale; l'Association océanienne des télécommunications (PITA); le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes ; le Centre japonais des technologies télédétectionnelles ; le Comité international sur la mise en œuvre du projet relatif au Système aérospatial international de surveillance mondiale ; la Direction générale pour l'aide humanitaire et la protection civile (Commission européenne) ; la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ; l'Institut asiatique de technologie ; l'Organisation internationale de normalisation ; le Réseau asiatique pour la réduction des catastrophes et l'intervention en cas de catastrophe ; et la Société asiatique de réassurance.

108. La session a réuni au total 70 représentants des membres et membres associés de la CESAP et 52 représentants d'autres organisations.

C. Élection du bureau

109. Le Comité a élu le bureau suivant :

Président :	M. Sangman Jeong (République de Corée).
Premier Vice-Président :	S.E. M. Hassan Ghadami (République islamique d'Iran).
Vice-présidents :	M. Mohamed Thajudeen (Malaisie) M. Loti Yates (Îles Salomon).
Rapporteur :	M. Masni Eriza (Indonésie)

D. Ordre du jour

110. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Tendances récentes dans le domaine des catastrophes et leurs aspects socioéconomiques et environnementaux.
5. Application du Cadre d'action de Hyogo.
6. Renforcement de la coopération régionale en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique.
7. Intégration des technologies de l'information et de la communication innovantes dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

8. Activités menées dans le cadre des mécanismes de coopération de la CESAP concernant la réduction des risques de catastrophe.
9. Examen de l'orientation future du sous-programme.
10. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-huitième session.
11. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport.

111. Dans le cadre de la table ronde réunie au titre du point 4 de l'ordre du jour, le Comité a décidé de ne pas inclure les documents d'information intitulés « Green growth approach: experiences in mainstreaming disaster risk reduction and climate change adaptation » (E/ESCAP/CDR(2)/INF/6) et « Climate change and disaster risk reduction: the role of trade and investment » (E/ESCAP/CDR(2)/INF/7).

112. Le Comité a recommandé que, dans ses travaux futurs, le secrétariat suive soigneusement la pratique établie pour la soumission des documents de pré-session. Il a mis l'accent en particulier sur la nécessité de veiller à ce que les documents où figuraient d'une manière ou d'une autre des questions à soumettre au Comité soient présentés sous la forme de documents de pré-session du Comité et traduits dans chacune des quatre langues officielles de la CESAP.

E. Adoption du rapport

113. Le Comité a adopté le présent rapport le 1^{er} juillet 2011.
-

*Annexe***Liste des documents**

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
E/ESCAP/CDR(2)/1	Intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques de développement socioéconomique en Asie et dans le Pacifique	5
E/ESCAP/CDR(2)/2	Renforcement de la coopération régionale, des connaissances régionales et des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique	6
E/ESCAP/CDR(2)/3	Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et d'Asie du Sud-Est	6
E/ESCAP/CDR(2)/4	Élargir la connectivité aux collectivités sinistrées en utilisant de manière novatrice les technologies de l'information de la communication et les informations sur les catastrophes	7
E/ESCAP/CDR(2)/5	Activités du Comité des typhons et du Groupe d'experts des cyclones tropicaux	8
<i>Série limitée</i>		
E/ESCAP/CDR(2)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/CDR(2)/L.2	Projet de rapport	
<i>Série d'information</i>		
E/ESCAP/CDR(2)/INF/1 (en anglais seulement)	Information for participants	
E/ESCAP/CDR(2)/INF/2 (en anglais seulement)	List of participants	2
E/ESCAP/CDR(2)/INF/3	Programme provisoire	1
E/ESCAP/CDR(2)/INF/4 (en anglais seulement)	Importance of disaster risk reduction in achieving the Millennium Development Goals	4
E/ESCAP/CDR(2)/INF/5 (en anglais seulement)	Addressing disaster risk reduction and development through improved data on disasters	4
E/ESCAP/CDR(2)/INF/6 (en anglais seulement)	Green growth approach: experiences in mainstreaming disaster risk reduction and climate change adaptation	4

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
E/ESCAP/CDR(2)/INF/7 (en anglais seulement)	Climate change and disaster risk reduction: the role of trade and investment	4
E/ESCAP/CDR(2)/INF/8 (en anglais seulement)	Achievements and challenges in implementing the Hyogo Framework for Action in Asia and the Pacific	5
